

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 30.11.2020	Heure 15h10	Numéro 20.370	Département(s) DEAS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Alain Gerber
Titre : RHT et apprentis
Contenu : La législation fédérale ne prévoit pas les RHT pour les apprentis. Le canton de Neuchâtel a fait de grands efforts afin de valoriser l'apprentissage et d'encourager l'engagement d'apprentis. Que va-t-il faire afin que les entreprises en difficulté ou fermées pour des questions sanitaires ne soient pas tentées de licencier leurs apprentis et que les efforts du printemps ne soient pas réduits à néant ? Va-t-il financer les RHT pour les apprentis ?
Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Alain Gerber		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :